

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Conseil d'administration - URN**6 juin 2025****Délibération n°CA-2025-24**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés.

Montants pour des bourses pour les doctorants dans le cadre de mobilités au sein de l'Alliance INGENIUM

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note en annexe

Il est proposé au conseil d'administration de prononcer sur :

- Les montants du dispositif d'aide aux mobilités d'études doctorales au sein de l'alliance INGENIUM
- Les modalités de versements de cette aide

Résultats du vote

Pour	33
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Le conseil d'administration approuve la délibération.

Fait à Rouen, le 6 juin 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF



DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DE LA COOPERATION

Mont-Saint-Aignan, le 20 mai 2025.

Affaire suivie par :

Elina ORFANOUDAKI



02.35.14.00.56



elina.orfanoudaki@univ-rouen.fr

Objet : Proposition de montants pour des bourses pour les doctorants dans le cadre de mobilités au sein de l'Alliance INGENIUM.

L'Alliance INGENIUM souhaite soutenir les mobilités des doctorants allant de 1 à 3 mois au sein d'une des universités partenaires. Plusieurs appels à candidatures seront lancés par les partenaires au cours du projet afin de sélectionner les candidats pouvant bénéficier de ce soutien. Dans ce cadre, nous proposons de mettre en place au sein de l'URN un dispositif d'aide aux mobilités doctorales sur la base des montants des allocations prévues pour les mobilités des doctorants dans le projet KA 131 du programme Erasmus+. Ce dispositif sera financé par les fonds Erasmus+ alloués au projet INGENIUM (2023-2026).

Les doctorants peuvent relever des mobilités étudiantes ou des mobilités de personnel, selon leur statut et les activités prévues. Leurs mobilités peuvent être d'une durée plus courte, associées ou non à des activités virtuelles. Seules les mobilités étudiantes seront concernées par ce nouveau dispositif.

Cadre prévu par le programme Erasmus+ pour les mobilités étudiantes

La bourse versée aux participants se décompose en 2 éléments :

- Une contribution aux frais de séjour. Elle dépend du pays de destination et de la durée du séjour.
- Une contribution aux frais de voyage. Elle dépend de la distance kilométrique et du moyen de transport utilisé.

Pour les mobilités étudiantes, les montants de ces contributions ont été votés au sein de l'Université (cf. note « Programme Erasmus+ 2021/2027 - Vote des montants de bourses à appliquer pour les mobilités étudiantes » du 13 juin 2024).

Contribution aux frais de voyage :

Les transports éco-responsables sont le bus, le covoiturage, le vélo et le train. Le forfait voyage transport éco-responsable peut être attribué si le participant utilise un transport éco-responsable sur plus de 50% du voyage kilométrique aller et retour.

Contribution aux frais de voyage (identiques pour toutes les mobilités concernées)

Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 2024, p.74

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € +	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € +
<i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	<i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>

Contribution aux frais de séjour :

Les destinations sont regroupées par « catégories » en fonction du niveau de vie des pays.

Groupe 1 Coût élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, <u>France</u> , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin + pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse
Groupe 2 Coût moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie
Groupe 3 Coût faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

Pays de destination	Montant par mois en EUR Activités « étudiantes »
Groupe 1	455€
Groupes 2 et 3	345€

Modalités de versement de l'aide à la mobilité doctorale INGENIUM

70% de la contribution financière seront versés avant la mobilité et les restants 30% à l'issue de celle-ci.

Dans le cas où la mobilité serait écourtée, l'aide serait recalculée en conséquence et le doctorant serait amené à rembourser tout éventuel trop-perçu.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur :

- *Les montants du dispositif d'aide aux mobilités d'études doctorales au sein de l'alliance INGENIUM*
- *Les modalités de versements de cette aide.*